



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

**CONCOURS D'ENTREE SUR EPREUVES
en 1^{re} année du cycle de formation des
Officiers de 1^{re} classe de la marine marchande**

Dossier d'inscription

Date limite de dépôt du dossier : **10 avril 2010 à minuit** (cachet de la poste faisant foi)

Dates du concours : **11 et 12 mai 2010**

Concours d'entrée sur épreuves en 1^{re} année du cycle de formation des Officiers de 1^{re} classe de la marine marchande

- Arrêté du 24 novembre 2009 relatif à la formation des officiers de 1^{re} classe de la marine marchande.
- Arrêté du 25 novembre 2009 relatif aux concours d'accès à certaines sections de formation des écoles de la marine marchande.

Conditions d'accès au concours

- I - Le concours est ouvert aux candidats âgés de dix-sept ans accomplis au 31 décembre de l'année du concours, qui remplissent les conditions d'aptitude physique et de moralité exigées pour exercer la profession de marin.

L'admission des candidats est subordonnée à la possession d'un baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence.

II – Nature des épreuves du concours :

La nature, la durée et les coefficients des épreuves du concours sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Mathématiques (1)	2 h	3
Sciences physiques (1)	2 h	3
Français (2)	2 h	2
Anglais (2)	2 h	2

(1) : L'usage d'un formulaire est interdit ; l'usage d'une calculatrice électronique à fonctionnement autonome, non programmable, non programmée, non imprimante, avec entrée unique par clavier est seule autorisée.
(2) : L'usage d'une calculatrice et/ou d'un dictionnaire sont interdits.

Sont éliminatoires :

- une note zéro à l'une quelconque des épreuves ;
- un total de points inférieur à 12 à l'épreuve « Français » ;
- un total de points inférieur à 12 à l'épreuve « Anglais » ;
- un total de points inférieur à 24 aux épreuves « Mathématiques » et « Physique ».

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Tout candidat au concours doit constituer un dossier comprenant, sauf cas de force majeure dûment justifié, l'ensemble des pièces suivantes :

1. Le formulaire ci-joint de **demande de participation** au concours, rempli et **signé** par le candidat s'il est majeur, ou par la personne investie de l'autorité parentale ou du droit de garde, s'il est mineur.
2. Une photocopie de la **carte nationale d'identité** (recto-verso) ou du passeport.
3. Un **Extrait de Casier Judiciaire** (bulletin N°3) datant de moins de 2 mois pour les candidats âgés de plus de 18 ans lors du dépôt de dossier.

Demande de ce document :

- Tous les candidats peuvent faire une **demande en ligne** sur le site internet www.cjn.justice.gouv.fr.
- Ou en faire une demande par écrit :
 - pour les candidats nés en métropole, dans un DOM, à Saint Pierre et Miquelon, ou à l'étranger ce document est à demander au Casier Judiciaire National -107, rue du Landreau - 44317 Nantes Cedex 3 ;
 - pour les candidats nés dans un TOM ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, il est à demander au greffe du Tribunal de 1ère Instance dont dépend le lieu de naissance (adresses consultables sur le site www.cjn.justice.gouv.fr).

4. Un **certificat médical** du *modèle ci-joint* **signé du candidat**, établi par un médecin du Service de Santé des Gens de Mer, **datant de moins de 3 mois** et constatant l'aptitude "toutes fonctions, toutes spécialités" (norme I de la marine marchande).

5. **Les certificats :**

- de vaccination antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélique en cours de validité (vaccination récente ou rappel datant de moins de 5 ans) établi au nom de l'intéressé ;
- de vaccination par le BCG établi au nom de l'intéressé, ou un certificat de réaction tuberculique positive ou d'échec confirmé de cette vaccination (modèle joint).

Pour les marins en cours de navigation, la visite annuelle portée au livret professionnel maritime et constatant l'aptitude "toutes fonctions, toutes spécialités" tient lieu des pièces exigées en 4 et 5.

6. Une attestation de réussite à un **test de natation** de 50 mètres en nage libre, départ plongé, ou à un test de niveau supérieur.

7. Une **attestation de niveau** requis pour se présenter au concours :

- soit une copie du diplôme de baccalauréat ;
- soit une copie du titre admis en équivalence au baccalauréat (niveau 4) ;

Et en tout cas, une copie des notes et des appréciations obtenues par le candidat dans l'établissement où il a effectué sa classe de terminale.

NB : Les candidats passant le baccalauréat l'année du concours sont autorisés à se présenter au concours et à déposer un dossier d'inscription. Le baccalauréat est alors une pièce pouvant manquer au dossier mais l'admission à l'ENMM reste subordonnée à l'obtention du baccalauréat l'année du concours.

8. Quatre enveloppes autocollantes libellées au nom et à l'adresse du candidat, affranchies au tarif en vigueur :
- l'une au format 22,9 x 32,4 cm, masse 100 g,
 - les trois autres au format 110x220, masse 20 g.
- L'adresse du candidat inscrite sur les enveloppes doit être celle où il peut être joint pendant l'été. Le défaut d'adresse sur les enveloppes entraîne l'exclusion du candidat pour dossier incomplet.
9. **Copies des titres entraînant**, le cas échéant, **des bonifications de points** tels que CAP, BEP, BP, First Certificate ou certificat équivalent.
10. Le formulaire ci-joint intitulé "**état récapitulatif**" des pièces constitutives du dossier de demande d'admission en 1^{re} année O1MM. Ce formulaire doit être rempli et **signé par le candidat**.

Tous les candidats doivent fournir les pièces énumérées de 1 à 10 ci-dessus. **Les candidats étrangers ressortissant d'un Etat non membre de l'Union Européenne doivent fournir en outre :**

11. un document attestant l'accord des autorités maritimes de leur pays d'origine pour suivre cette formation maritime en France.
12. un justificatif de ressources ou de bourse d'études permettant de couvrir en France les dépenses personnelles de séjour (hébergement, transport, repas ...) et éventuellement les frais de scolarité.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Le candidat doit expédier son dossier complet, le 10 avril 2010 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) dans le centre de concours de son choix.

Les centres de concours sont les suivants :

➤ **Métropole :**

- **Paris** : le dossier d'inscription est à adresser à l'**Unité des Concours et Examens Maritimes** – ENMM de Nantes – rue Gabriel Péri – BP 90303 – 44103 NANTES Cedex 04.
Contact : ucem-concours@developpement-durable.gouv.fr. Les convocations seront adressées aux candidats par l'UCEM ;
- **Les écoles de la marine marchande** du Havre, de Saint Malo, de Nantes, de Marseille (cf les adresses dans l'annexe 1).

➤ **Outre Mer :**

- **Les directions régionales des affaires maritimes** de Martinique, de Guadeloupe, de Guyane, de La Réunion-Iles éparses, **services des affaires maritimes** de Polynésie Française, de Nouvelle-Calédonie et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

➤ **Etranger :**

- Le centre de concours est **le service culturel de l'Ambassade de France**. Le candidat doit consulter ce service culturel le plus tôt possible pour obtenir l'ouverture du centre de concours. Si ce service culturel n'a pas l'habitude de ce concours, le candidat peut l'inviter à prendre contact avec *le bureau de la formation et de l'emploi maritimes dépendant de la Direction des affaires maritimes, la grande arche – paroi sud – 92055 La Défense Cedex.*

Remarques importantes :

1. Les candidats seront convoqués individuellement par le responsable du centre de concours, au plus tard 15 jours avant le début des épreuves. L'absence de convocation ne doit pas empêcher le candidat de se présenter aux épreuves.
2. L'aptitude physique des candidats ne peut être appréciée que par un médecin du service de santé des gens de mer (cf. adresses dans l'annexe 2).
3. Les résultats du concours et les affectations seront consultables sur le site internet de l'ENMM du Havre ou de l'Unité des Concours et Examens Maritimes, dans le courant de la 2ème quinzaine de juin :
 - www.hydro.free.fr
 - www.ucem-nantes.fr

Les candidats seront également avisés individuellement par courrier.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

DEMANDE de PARTICIPATION
au CONCOURS d' ENTREE sur EPREUVES en 1re année de formation des O1MM

1 - Renseignements relatifs au candidat :

NOM : _____
 Prénom : _____ Sexe _____
 Né(e) le : _____ à _____ Nationalité _____
 Adresse : _____
 code postal : _____ Ville _____
 ☎ : _____ ① _____
 E-mail : _____

1.1 - Etudes suivies

Niveau des études	2009/2010
Terminale de lycée (indiquer série et spécialité)	Série : _____ Spécialité : _____

Baccalauréat : oui Année d'obtention : _____
 Série Spécialité : _____

Classe préparatoire	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Bac + 1 ⁽¹⁾ (Math.Sup., 1re année de BTS, DUT, DEUG..)			
Bac + 2 ⁽¹⁾ (Math. spé., 2e année de BTS, DUT, DEUG)			

1.2 - Diplômes déjà détenus

Diplôme universitaire : oui Année d'obtention : _____
 Nature du diplôme ou du titre : _____

1.3 – Bonifications sollicitées

CAP, BEP, BP oui non
 First Certificate ou équivalent oui non

2- Renseignements relatifs aux parents

Nom du chef de famille (ou tuteur) _____
 Profession des parents : Mère : _____ Père : _____
 Domicile : _____
 ☎ _____

3 - Centre de concours choisi : (2) LE HAVRE SAINT MALO NANTES MARSEILLE PARIS
 OUTRE MER (à préciser) : _____ ETRANGER (à préciser) : _____

Affectation souhaitée : indiquer votre préférence (1, 2 ou 3) : _____
 SAINT MALO : _____ LE HAVRE : _____ MARSEILLE : _____

Date : _____
 Signature du candidat : _____

(1) - Bac + 1, Bac + 2 : indiquer le type de formation BTS, DEUG A,.....
 (2) - Pour les candidats composant en métropole rayer toutes les mentions inutiles

Attestation de vaccinations

Je soussigné

docteur en médecine, déclare avoir pris connaissance du carnet de vaccinations de :

M. / Mlle _____

Né(e) le _____

que l'intéressé(e) justifie :

des vaccinations antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique en cours de validité et de vaccination par le BCG. ou d'un test de réaction tuberculinique positive, ou d'un certificat d'échec confirmé à cette vaccination.

Date

Signature

Cachet du médecin



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

**Attestation de rendez-vous
avec un médecin du
Service de santé des gens de mer**

CONCOURS D'ENTREE SUR EPREUVES
en 1^{re} année du cycle de formation des
Officiers de 1^{re} classe de la marine marchande
Session de mai 2010

Je soussigné docteur du service de santé des gens
de mer de atteste avoir fixé un rendez-vous à M./Mlle
.....leafin de lui faire passer
sa visite d'aptitude médicale et lui permettre de se présenter au concours d'entrée en 1^{re} année du cycle de
formation des officiers de 1^{re} classe de la marine marchande.

Date :

Signature :

Etat récapitulatif des pièces constitutives du dossier de demande d'admission en 1re année O1MM

NOM : _____

Prénoms : _____

N°	Nature de la pièce	Fournie	Manquante ⁽¹⁾
1	Demande de participation remplie et <u>signée</u>		
2	Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport		
3	Extrait n° 3 du casier judiciaire (datant de moins de 2 mois à la date de dépôt de la demande)		
4	Certificat médical d'aptitude à la navigation maritime délivré par un médecin des gens de mer et signé par le candidat, datant de moins de 3mois ou copie du livret professionnel maritime		
5	Certificat (ou attestation) de vaccinations		
6	Attestation de rendez-vous avec le médecin des gens de mer (si absence de certificat médical lors de la constitution du dossier)		
7	Attestation de réussite à un test de natation de 50 m en nage libre départ plongé ou test de niveau supérieur		
8	Copie du diplôme de baccalauréat ou équivalence (niveau IV)		
8bis	Copies des bulletins scolaires obtenus en Terminale		
9	Quatre enveloppes autocollantes, libellées au nom et adresse du candidat : Trois enveloppes format 110x220, masse 20 g Une enveloppe format 229x324, masse 100 g		
10	Eventuellement copie des pièces donnant une bonification de point : - CAP, BEP, BP - First Certificate ou certificat équivalent.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
11	Etat récapitulatif des pièces du dossier signé		

Pour les candidats ressortissants d'un Etat non membre de l'Union Européenne :

12	accord des autorités maritimes du pays d'origine		
13	Justificatif de bourses d'études ou de ressources permettant de couvrir les frais occasionnés par les études		

Date

Signature

(1) En cas de retard dans la production d'une des pièces, le candidat doit joindre à son dossier une lettre explicative motivant ce retard.

ANNEXE 1

Inspection générale de l'enseignement maritime

Tour Voltaire
92055 LA DEFENSE CEDEX

☎ 01.40.81.72.92

Unité des Concours et Examens Maritimes

M. le Chef de service de l'UCEM
Ecole de la marine marchande de Nantes
rue Gabriel Péri – BP 90303
44103 NANTES Cedex 4

☎ 02 40 71 19 03

Liste des Ecoles de la Marine Marchande

EMM Le Havre	66, route du Cap – B.P. N° 41 76310 - SAINTE ADRESSE	☎ 02.35.54.78.00
EMM Saint Malo	4, Rue de la Victoire - B.P. 109 35412 - SAINT MALO Cedex	☎ 02.99.40.68.80
EMM Nantes	Rue Gabriel Péri BP 90303 44103 - NANTES Cedex 4	☎ 02.40.71.01.80
EMM Marseille	39, avenue du Corail 13285 - MARSEILLE Cedex 8	☎ 04.91.76.82.82

Bureau de la formation et de l'emploi maritimes

Direction des affaires maritimes
Bureau de la formation et de l'emploi maritimes
La grande arche - arche paroi sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

☎ 01.40.81.37.60

ANNEXE 2

Liste des Service de Santé des Gens de Mer

PARIS

DGITM - DAM -SSGM
Grande-Arche - Paroi Sud
92055 La Défense cedex
Tél 01.40.81.39.68
Fax 01.40.81.39.70

Normandie - Mer du Nord

DUNKERQUE
22, rue des Fusiliers Marins
59385 DUNKERQUE
TEL : 03.28.26.73.03 (SSGM) (med. 73.17)
FAX : 03.28.26.73.03

BOULOGNE
92, rue Gambetta
62321 BOULOGNE SUR MER
TEL : 03.21.30.87.08 (SSGM)
FAX : 03.21.30.08.23 (SSGM)

LE HAVRE
4, rue du Colonel Fabien
B.P. 34
76083 LE HAVRE CEDEX
TEL : 02.35.19.29.69 (SSGM)
Fax : 02.35.19.29.99 (SSGM)

CAEN
12, avenue de Tsukuba
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR (CITIS)
TEL : 02.31.53.66.33 (SSGM)
FAX : 02.31.53.66.33

CHERBOURG
Quai du Gal Lawton Collins
B.P. 721
50107 CHERBOURG
TEL : 02.33.23.36.15 (SSGM)
FAX : 02.33.23.36.16

Bretagne

PAIMPOL
Rue du Docteur Monjarret - BP 94
22502 PAIMPOL CEDEX
TEL : 02.96.55.35.11 (SSGM)
FAX : 02.96.55.35.15 (SSGM)

SAINT MALO
27, quai Duguay-Trouin
35406 SAINT-MALO CEDEX
TEL : 02.99.40.68.34 (SSGM)
FAX : 02.99.56.02.90 (SSGM)

BREST
SSGM / Affaires maritimes
6 rue St Saens
B.P. 36
29801 BREST CEDEX 09
TEL : 02.98.80.81.40 (SSGM)
FAX : 02.98.80.81.54 (SSGM)

LE GUILVINEC
37, rue de la Marine
29730 LE GUILVINEC
TEL : 02.98.58.27.18 (SSGM)
FAX : 02.98.58.37.18 (SSGM)

CONCARNEAU
4, rue Lucien Hascoët
B.P. 86
29182 CONCARNEAU CEDEX
TEL : 02.98.60.51.48 (SSGM)
FAX : 02.98.60.51.48 (MGM/SSGM)

LORIENT

88, avenue de la Perrière
B.P. 450
56324 LORIENT

TEL : 02.97.37.49.87 (SSGM)
FAX : 02.97.37.53.86 (MGM/SSGM)

Pays-de-Loire-Vendée**NANTES**

2 ter, boulevard Allard
44031 NANTES CEDEX 04

TEL : 02.40.44.81.39 (SSGM)
FAX : 02.40.44.81.44 (SSGM)

LES SABLES D'OLONNE

3, rue Colbert
B.P. 60371
85100 LES SABLES D'OLONNE

TEL : 02.51.21.81.77 (SSGM)
FAX : 02.51.21.81.98 (SSGM)

Poitou-Charentes-Aquitaine**LA ROCHELLE**

Quai de Marans
17021 LA ROCHELLE CEDEX 1

TEL : 05.46.28.07.27 (SSGM)
FAX 05.46.28.07.00

BORDEAUX

1, rue Fondaudège
33074 BORDEAUX CEDEX

TEL : 05.56.00.83.21 (SSGM)
FAX : 05.56.00.83.23 (SSGM)

ARCACHON

5 quai du capitaine Allegre – BP 249
33311 ARCACHON cedex

TEL : 05.57.52.57.04
FAX : 05.57.52.57.03

CIBOURE (SAINT-JEAN-DE-LUZ)

3 quai RECOLLETS
64500 CIBOURE

TEL : 05.59.47.19.80 (SSGM)
05.59.47.14.55 (Station)
FAX : 05.59.47.45.67 (Station)

Méditerranée**MARSEILLE**

23, rue des Phocéens
13236 MARSEILLE CEDEX 02

TEL : 04.91.39.69.19 (SSGM)
FAX : 04.91.39.69.28 (SSGM)

SETE

239 quai des moulins
BP 472
34207 SETE CEDEX

TEL : 04.67.46.33.28 (SSGM)
FAX : 04.67.46.33.29 (médecin)

TOULON

244, avenue de l'Infanterie de Marine
B.P. 563
83054 TOULON CEDEX

TEL : 04.94.46.92.09 (SSGM)
FAX : 04.94.46.92.50 (QAM)

NICE

22, quai de Lunel
06037 NICE CEDEX

TEL : 04.92.00.41.50 (QAM)

BASTIA

Quai Nord du vieux Port
B.P. 50
20289 BASTIA

TEL : 04.95.32.84.72 (SSGM)
FAX : 04.95.31.51.32 (SSGM)

AJACCIO

Quai l'Herminier
20000 AJACCIO

TEL : 04.95.51.75.35 (QAM)

*Outre-Mer***FORT de FRANCE**

Boulevard Chevalier de Sainte-Marthe
B.P. 620
97261 FORT DE FRANCE CEDEX

0596.60.79.96 (secrétariat SSGM)
0596.60.79.97 (Médecin)
0596.60.79.85 (DRAM)
FAX : 0596.60.86.85 (Médecin)

POINTE à PITRE

DRAM Guadeloupe
B.P. 2466
97085 JARRY cedex

TEL : 0590.41.95.60 (Infirmier)
TEL/FAX : 0590.41.44.00 (Médecin)

LA REUNION

Dr. PEREZ (médecin conventionné)
4, rue Evariste de Parry
97820 LE PORT

TEL pour RV : 02 62 90 19 63